

Écurie des Genêts

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Écurie propriétaires

ACCÈS À L'ÉCURIE

- Heures d'ouverture : 8 h - 20 h.
- Les chiens sont interdits, même tenus en laisse.

SÉCURITÉ & PRÉVENTION INCENDIE

- Port de la bombe obligatoire.
- Ne pas fumer à proximité et à l'intérieur des bâtiments.
- Ne pas jeter les mégots de cigarettes.
- En prévention des risques incendie, veuillez adopter la plus grande vigilance, surtout en période estivale.

RESPECT DES CHEVAUX & DES INSTALLATIONS

- Ne pas nourrir ou distribuer du foin ou de la paille sans autorisation du responsable.
- Chaque propriétaire est prié de ramasser les crottins de son cheval : aire de pansage, douche, carrière...
- Les propriétaires sont tenus de curer les pieds de leurs chevaux avant chaque sortie.

TRAVAIL DES CHEVAUX & SORTIES

- Le saut d'obstacles ne peut être pratiqué qu'encadré par un enseignant.
- Le travail à la longe et en liberté est interdit dans la carrière.
- Lors de vos sorties en extérieur, merci de respecter les zones cultivées.